

Nos e-liquides certifiés Afnor

Les produits VDLV certifiés depuis 2016

L'AFNOR, c'est l'Association Française de Normalisation ; le premier organisme de certification et d'évaluation normatif en France.

Depuis le 9 septembre 2016, tous les e-liquides VDLV sont certifiés, ou en cours de certification pour les dernières nouveautés. Ils répondent ainsi aux exigences de la norme XPD90300-2.

VDLV est **le 1^{er} fabricant** à offrir un tel gage de qualité et de sécurité à ses clients et consommateurs.



En savoir plus sur nos labels et certifications ?



E-LIQUIDE CERTIFIÉ PAR
AFNOR Certification
www.afnor.org/certification



Rendez-vous sur
www.vdlv.fr

☎ +33 (0)5 56 10 16 16
✉ contact@vdlv.fr

E-liquides VDLV certifiés Afnor

Premier fabricant aux produits certifiés depuis 2016

VDLV

Valoriser Développer
Légitimer la Vapologie

C'est quoi la norme Afnor XP D 90-300 ?

La **norme Afnor XP D 90-300** est une norme destinée aux produits du vapotage qui englobe, ou se divise, en 3 parties :

- **La partie 1 concerne le matériel (e-cig, box, clearomiseur...)** : Elle précise les exigences générales en matière de sécurité pour les cigarettes électroniques et ses pièces détachées.
- **La partie 2 concerne les e-liquides** : Elle spécifie les exigences générales en matière de sécurité, d'information et de conditionnement pour les e-liquides et propose des exigences analytiques.
- **La partie 3 concerne les émissions** : Elle présente la méthodologie d'analyse pour vérifier que les deux parties précédentes, dans un usage commun, fonctionnent de manière sécurisée.

La certification Afnor, c'est la garantie qu'un organisme de contrôle agréé a vérifié, chez le fabricant, le respect des normes, dont la norme e-liquide XP D90-300 partie 2.

C'est aussi...

- Une **Date d'Utilisation Optimale** de l'e-liquide n'excédant pas 18 mois après la date de fabrication.
- Des **contrôles internes** sur le site de production.
- Un **personnel qualifié**
- Des **analyses en continu** des matières premières et des produits finis.
- La mise en place d'un système de **management de la qualité**.

Les exigences de la certification AFNOR



Le flacon doit être muni d'une fermeture sécurisée et d'un bouchon avec compte-goutte. Le volume doit être conforme à la réglementation en vigueur.



Les consignes de sécurité, d'utilisation et de conservation, doivent être délivrées aux consommateurs sur le produit. Une assistance est proposée via internet et téléphone.



La concentration des substances, dont les teneurs maximales ont été fixées par la norme, doit être contrôlée.

(Diacétyl, Acroléine, Acétaldéhyde, Formaldéhyde)



Des matières premières de qualité PE (Pharmacopée Européenne) doivent être utilisées.

E-LIQUIDE CERTIFIÉ PAR
AFNOR Certification
www.afnor.org/certification

L'étiquetage doit mettre en avant la certification et délivrer une information claire et exhaustive des ingrédients. Le pays de fabrication doit être mentionné.



Les sucres et édulcorants, les huiles végétales et minérales, les vitamines et minéraux, les additifs stimulants, les libérateurs de formaldéhyde et autres substances classées CMR* et STOT** doivent être exclus.

La certification AFNOR, n'est pas qu'une déclaration d'intention, c'est la preuve impliquant un engagement exigeant.

In fine...



Contrôle qualité interne et analyses externes par des laboratoires indépendants.



Tests réguliers des produits prélevés en production et dans le commerce.



Audit annuel des sites de production par AFNOR Certification.